

FEUX DE RÉCOLTE

Soyons vigilants



EN CAS DE VIGILANCE ORANGE OU ROUGE, L'INFORMATION SERA INDIQUÉE SUR LE SITE WEB DE LA PRÉFECTURE DE LA MARNE www.marne.gouv.fr OU SUR  

RECOMMANDATIONS

VIGILANCE VERTE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins

RECOMMANDATIONS

VIGILANCE ORANGE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins
- Disposer de moyens de déchaumage à proximité des chantiers, et si possible de tonnes à eau
- Adapter les horaires de pressage de paille
- Parcelles longeant des habitations ou des bois : faucher puis, si possible, déchaumer le long des habitations ou des bois, avant de procéder à la récolte du reste de la parcelle

RECOMMANDATIONS

VIGILANCE ROUGE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins y compris en cours de journée
- Parcelles longeant des habitations, des bois ou une autoroute : faucher puis, si possible, déchaumer le long des habitations, des bois ou de l'autoroute, avant de procéder à la récolte du reste de la parcelle
- Mettre à disposition des réserves d'eau pour éteindre d'éventuels départs de feu
- Adapter les horaires de moisson et de pressage de paille

FEU DÉCLARÉ
Respecter la distance de sécurité (10 m) avec le feu et les engins de secours

DÉCHAUMAGE
Ne pas traverser une zone brûlée

